

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS54

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Taite, M. Boucard, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Bourgeaux, M. Portier, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, M. Habert-Dassault,  
Mme Genevard, M. Meyer Habib, Mme Corneloup et M. Viry

-----

## ARTICLE 4

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il convient en effet de réfléchir à une meilleure répartition des obligations, rendre « effective la participation obligatoire à la permanence des soins pour tous » apparaît comme une mesure coercitive. Or, plutôt que toute contrainte il convient d'appeler d'urgence à un « choc d'attractivité » pour l'exercice médical. Tel est l'objet du présent amendement d'appel.